

C. LOC 45
01

Le 17 mars 2017

Concerne : Propositions de changements à apporter à la onzième édition de la classification internationale pour les dessins et modèles industriels (classification de Locarno)

Madame,
Monsieur,

Le Comité d'experts de l'Union de Locarno devrait tenir sa treizième session, à Genève, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017, en vue de procéder à la révision de la Classification internationale pour les dessins et modèles industriels (classification de Locarno).

J'ai le plaisir d'inviter votre office à soumettre au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) les propositions de modifications ou de compléments qu'il souhaiterait voir apporter à l'édition actuelle de la classification, conformément à l'article 3.3) de l'Arrangement de Locarno. Ces propositions seront examinées par le Comité d'experts lors de la session susmentionnée afin d'être incorporées dans la nouvelle (douzième) édition. Toute suggestion de nature à faciliter l'utilisation de la classification de Locarno et à en promouvoir l'application uniforme sera aussi la bienvenue.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir vos propositions en les postant sur le forum électronique à l'adresse : www.wipo.int/nef d'ici au 30 juin 2017, sous le projet LO999.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Kunihiko Fushimi
Directeur
Division des classifications
internationales et des normes
Secteur de l'infrastructure mondiale